

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCOS)
ENTRE 50 000 ET 100 000 HABITANTS



Commune de Cherbourg-
en-Cotentin

Parlement mobile

Nom du BET / AMO

*ANCT

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

*Thématique des mobilités sur quelques mois
mais parlement utilisé pour d'autres sujets
ponctuels ou sur cycles

La collectivité/métropole
participe à un programme

☒ OUI ☐ NON

*Petites villes de demain, territoires d'engagement

THÈMES

MOBILITÉ

IMPLICATION CITOYENNE

VIVRE ENSEMBLE

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Mise en place d'un parlement mobile pour aller au plus près de ceux qui ne s'expriment pas, pour débattre de sujets qui nous concernent tous, et pour re-mobiliser les citoyens dans leur pouvoir d'agir. C'est le défi relevé via la mise en place d'un hémicycle mobile, pour co-construire les réponses aux besoins des habitants.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Lors des démarches participatives proposées, et quel que soit leur forme, les participants étaient majoritairement les mêmes, et notamment des citoyens qui s'expriment déjà lors des scrutins. Une partie de la population (non-inscrits sur les listes, abstentionnistes, femmes actives, parents de jeunes enfants, ...) ne donnait jamais son avis, c'est pourquoi nous avons souhaité trouver un outil nous permettant d'aller vers ces publics au plus près de leur environnement de vie et de permettre un débat apaisé et raisonné. L'idée d'un parlement mobile s'est vite avérée comme un outil idéal pour débattre entre citoyens de manière moins institutionnelle. Souhaitant une logistique rapide et autonome, nous avons fait appel à une association d'insertion locale pour fabriquer les modules de ce parlement en meubles en carton, plus légers à déplacer. Nous avons aussi estimé que ce parlement fait pour les citoyens devait être préparé et organisé avec eux. C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe mixte composé de 6 citoyens, 6 élus (dont 3 postes proposés à l'opposition) et 6 agents de différents pôles, afin de définir les modalités de fonctionnement et les "règles du jeu" de cet outil mais aussi d'en choisir les thématiques et d'en assurer l'animation.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

En septembre 2023, ce groupe s'est réuni régulièrement pour définir les modalités (notamment débat entre citoyens sans intervention d'élus, charte de prise de parole et d'écoute, ...), se former à l'animation de débat, définir une thématique qui était souhaité concerner le plus nombre d'habitants et d'acteurs de la commune, réfléchir aux modalités du rendre compte,...

En février 2024, le parlement mobile a été inauguré sur la thématique du partage des voies de circulation entre les différents modes de déplacement, le quotidien donnant à voir de nombreux conflits d'usages et quelques accidents. Des débats se sont ainsi déroulés au sein d'un centre commercial, en pied d'immeuble, dans un lycée ou encore à l'entrée d'une plage de février à juin. Plus de 500 contributions ont été recueillies.



De l'intelligence collective du groupe de suivi, et à partir du constat partagé par nombre de citoyens sur le manque de connaissance des règles du code de la route, a été travaillée une charte des bons usages sur le partage des voies de circulation entre piétons, cyclistes, riders, motards ou automobilistes.

En septembre 2024, une première version de la charte a été soumise aux citoyens lors d'un événement festif sur un pôle multimodal afin d'évaluer sa lisibilité, sa compréhension et sa pertinence. Après quelques modifications du contenu suite à cette dernière sortie, la charte a été diffusée début 2025 sous forme de livret à l'ensemble des accueils municipaux, commerces, établissements scolaire,

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

L'acteur principal de ce travail est le **groupe mixte** composé d'une quinzaine de personnes avec une implication forte des citoyens (3 élus de la majorité les partis d'opposition n'ayant soit pas répondu, soit venus une seule fois, 6 citoyens et 6 agents). Ce groupe est animé par les 2 agents de la mission participation citoyenne, et aujourd'hui nous ne pouvons différencier les élus des citoyens ou des agents qui ne connaissent pas le groupe, la parole étant vraiment libre et égalitaire.

Nous avons été soutenus par une assistance à maîtrise d'œuvre, Frégali Conseil, (notamment sur la formation des membres du groupe mixte, et sur l'animation des débats lors de la première sortie du parlement) financée par l'ANCT dans le cadre du dispositif Territoires d'Engagement.

Les citoyens ayant participé aux débats, avec une diversité des profils importante, de manière orale ou via des contributions écrites et transmises à l'animateur sont les contributeurs du document finalisé à savoir la charte. Une collaboration importante a aussi été mis en oeuvre entre les membres du groupe mixte et la direction de la communication, la mission mobilité, et la police municipale de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Enfin, l'association d'insertion « Au fil de l'eau » a contribué de par la fabrication de l'hémicycle, mais aussi sur la sensibilisation à l'engagement citoyen, des bénéficiaires ayant participé à la construction sont venus débattre sur l'espace public.

LA DÉMARCHE

RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

La charte a été établie à partir des échanges entre citoyens usagers des voies de circulation, l'objectif étant de comprendre les enjeux et de co-construire des propositions de solutions favorisant une circulation plus apaisée et mieux sécurisée. La sortie de la charte est assez récente et nous manquons de recul mais nous avons déjà de nombreux témoignages de personnes y faisant référence. Lors des débats nous avons pu constater des changements de regards (notamment entre générations) une fois exprimées les raisons d'un non-respect de code de la route (par exemple les trottinettes sur les trottoirs en raison de la peur des voitures), et nous avons aussi pu constater que nombre de citoyens ne savaient pas qu'en tant que piétons, ils étaient eux aussi soumis à des règles du code de la route. En outre, des accueils de loisirs et écoles primaires sensibilisent leurs publics à partir du dit document.

AJOUTS SUR LA DÉMARCHE

D'autres débats ponctuels ont eu lieu sur le parlement (violences intrafamiliales sur un QPV, usages des écrans à la sortie d'un collège, ...) et en interne avec les agents sur des sujets transverses. Par ailleurs, le groupe mixte, au vu de son implication, du niveau de coopération de tous ses membres à fait le choix de perdurer, il est aujourd'hui positionné comme une réelle ressource et une instance de référence de la participation citoyenne. En novembre 2024, ce groupe a organisé et animé un séminaire sur la place des habitants dans les politiques publiques à destination des élus et cadres de la collectivité. 5 citoyens ont ainsi animé des débats et des échanges avec une forte conviction.

COMMENTAIRES LIBRES

Lien pour accéder à la charte du partage des voies de circulation :
<https://www.calameo.com/read/0065940335c3f1f390af8>

